



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Tunisie

Question au Gouvernement n° 3222

Texte de la question

SITUATION À LA FRONTIÈRE TUNISO-LIBYENNE

M. le président. La parole est à M. Rudy Salles, pour le groupe Nouveau Centre.

M. Rudy Salles. Monsieur le ministre des affaires étrangères, la situation à la frontière entre la Libye et la Tunisie est aujourd'hui particulièrement préoccupante. En effet, depuis le début des événements en Libye, une vague de réfugiés de ce pays arrive en Tunisie. Elle est évaluée à 200 000 personnes, dans un pays de 10 millions d'habitants. Pour se donner une idée, en comparant les populations, cela correspondrait à l'arrivée de 1,2 million de personnes en France en quelques semaines.

La Tunisie étant elle-même dans une situation économique et sociale extrêmement difficile, ce phénomène risque de compromettre le succès des mutations démocratiques en cours dans ce pays.

En outre, la situation sanitaire et sociale des populations concernées est dramatique. Désormais, nombre de Libyens tentent de fuir sur des embarcations de fortune pour se diriger vers l'Europe. Des femmes, des enfants, des hommes, périssent ainsi en mer chaque jour. Nous assistons à un véritable désastre humanitaire ayant pour cadre la Méditerranée, dont nous sommes également les riverains.

Ma question est donc la suivante : quelles initiatives la France et l'Europe entendent-elles prendre pour venir en aide à ces populations, pour permettre à la Tunisie de faire face à cet afflux de personnes, donc pour empêcher une nouvelle vague migratoire clandestine en Europe, ce qui exposerait ces pauvres gens aux plus grands dangers ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe NC et sur quelques bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Juppé, ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes.

M. Alain Juppé, *ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes*. Monsieur Rudy Salles, je partage vos préoccupations sur la situation à la frontière tuniso-libyenne où se produit un afflux massif de réfugiés. Leur nombre est difficile à apprécier, mais nous savons que c'est un véritable drame humanitaire. Je tiens cependant à souligner l'augmentation du nombre de tirs de mortier en provenance de Libye, qui constitue une violation manifeste de la souveraineté tunisienne et du droit international.

La France a été l'un des premiers pays à réagir face à ce drame humanitaire. D'abord de manière bilatérale, en organisant un pont aérien qui a permis de rapatrier plusieurs milliers d'Égyptiens dans leur pays, ainsi que plusieurs centaines d'Africains. Nous avons également participé au programme de prise en charge des migrants aux frontières libyennes, programme commun du haut commissariat aux réfugiés et de l'organisation internationale des migrations. À ce titre, nous venons de procéder à un don de cinquante et une tonnes de fret humanitaire.

Nous agissons aussi au niveau européen. Ainsi le service d'aide humanitaire de la commission, le programme ECHO, que vous connaissez, a déjà débloqué 40 millions d'euros pour apporter un appui aux victimes de la crise libyenne, essentiellement des réfugiés. Lors de ma récente visite en Tunisie, au cours de laquelle j'ai été bien accueilli par les autorités tunisiennes, j'ai annoncé une aide de l'Agence française de développement d'un montant de 350 millions d'euros, qui seront mis à disposition dans les délais les plus brefs.

Je recevrai demain mon homologue tunisien, qui est présent à Paris, et nous ferons ensemble le point de la situation pour voir comment nous pouvons encore améliorer notre aide, notamment dans le domaine de la santé.

Je veux terminer en soulignant que la seule solution durable au drame que vous évoquez, c'est évidemment la

cessation des hostilités en Libye, et l'ouverture d'un dialogue national, dans des conditions conformes aux résolutions du Conseil de sécurité. Vous le savez, c'est ce à quoi nous travaillons sans relâche.
(Applaudissements sur de nombreux bancs des groupes UMP et NC.)

Données clés

Auteur : [M. Rudy Salles](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3222

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 11 mai 2011